

# L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

03

janvier 2007

La gestion des risques  
majeurs : un enjeu pour tous



[www.nerac.fr](http://www.nerac.fr)



Profitez de cette offre exceptionnelle !

5 € de réduction pour 30€ d'achat sur le rayon puériculture.

Valable jusqu'au 15 février 2007

## OPTIQUE BONNET PEREZ

Tiers payant mutuelles



### VARILUX®

Lentilles de contact

verres Essilor®

4, rue Lafayette  
47600 NERAC  
05 53 65 07 19

Ouvert du Lundi au Samedi de  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00



Construction  
Entretien  
Équipement  
Magasin

05 53 45 45 45

DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE



ZI Labarre  
Rte de Lavardac  
47600 NERAC

## DECORS de PIERRES

Le marbre, le schiste, l'ardoise  
LE PAREMENT PLUS VRAI QUE NATURE

Direct fabricant

Fabrication artisanale

E mail : [contact@decors-de-pierres.com](mailto:contact@decors-de-pierres.com)  
Site web: <http://www.decors-de-pierres.com>  
Siège social : 3 Bd Jean Darlan - 47600 Nérac  
Tél. 05 53 97 21 17 - Fax : 05 53 97 56 38

## NOUVEAU à NERAC



honoraires dégressifs  
de 4% à 2% ttc

pour économiser

Jusqu'à

# 60%

sur les honoraires

ouverture 4 décembre 2006

10. av. Delatre  
de Tassigny

## Tél. 05 53 97 67 67

- [www.4immobilier.com](http://www.4immobilier.com) -



# ÉDITORIAL :: Docteur Jean-Louis Brunet :: Maire de Nérac

Récemment France 2 a diffusé un documentaire remarquable "Vu du Ciel", qui nous sensibilise aux menaces que l'homme fait subir à notre planète au risque de mettre en danger sa survie. Les équilibres fragiles de la nature sont perturbés : déforestation intensive, fonte des banquises, effets de serre, disparition de milliers d'espèces etc... Un constat réaliste et lucide sans exagération mais inquiétant qui nous incite à participer activement à la protection de notre environnement.

Cette priorité vitale n'est pas seulement l'affaire des Etats et des Collectivités. Elle concerne chaque habitant de la Terre. A notre niveau, celui d'une commune, les élus ont une double mission dans ce domaine :

- protéger les personnes et les biens des risques naturels et technologiques
- sensibiliser chaque habitant à participer au respect et la protection de son environnement.

Périodiquement, des catastrophes diverses frappent nos territoires. Dans ces situations, la population attend d'une municipalité les interventions et les secours indispensables à sa protection. Conscient de cet impératif, la ville de Nérac vient de se doter d'un "Plan Communal de Sauvegarde" qui prévoit et définit l'organisation à mettre en place afin d'apporter un maximum d'efficacité dans de telles circonstances dramatiques.

Nous devons, c'est aussi une de nos responsabilités d'élus, faire prendre conscience à chacun d'entre nous, qu'il a son rôle personnel à jouer dans la protection de l'espace que nous occupons, où nous vivons. Apprendre à économiser l'énergie, à éviter la pollution, à éduquer les jeunes générations dans le respect de la nature vivante. Après ce numéro consacré aux risques, "l'Essentiel" ne manquera pas également de vous aider au fil de ses parutions, d'apporter des informations et des suggestions en matière de protection de l'environnement.

En cette fin d'année, je souhaite que grâce à vous, Nérac reste une ville propre, soucieuse de sa qualité de vie, amoureuse de la nature qui nous entoure, respectueuse de son terroir beau et généreux.

Bonnes fêtes de fin d'année 2006 et heureuse année 2007 à toutes et à tous.

## 3 DOSSIER

La gestion des risques majeurs

## 8 CITOYENNETÉ

2007 : une année de participation civique

## 10 VIE LOCALE

Une saison estivale 2006 réussie  
Un aperçu des rendez-vous culturels 2007

## 12 ÉCONOMIE

Quand Quiétude rime avec Plaisance  
Des nouveaux acteurs économiques locaux

## 14 ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

La gestion environnementale : à la ville comme à la campagne



## 17 BLOC NOTE

Agenda, petites actualités, mobilisation nationale

## 18 LE MOT DE L'OPPOSITION

Non à la fermeture de la Gare à Nérac

## 20 INFOS PRATIQUES

Des organismes près de chez vous

## 21 INFOS MAIRIE

Une Ville à votre service



photo couverture : crue 1977



## Cocktail Fleuri

Sophie Lhommeau

Fleuriste  Décoratrice

RÈGLEMENT PAR  LIVRAISON À DOMICILE

6, place du Foirail - 47600 NERAC  
☎ 05 53 65 67 42

CONSTRUCTIONS  
ET TRANSMISSIONS  
MÉCANIQUES

Roulements - Courroies  
Pignons et Chaînes

**ABEL COMIN**



Z.A. LARROUSSET - 47600 NERAC  
Tél. 05 53 65 03 14 - Fax 05 53 65 14 33

## Coup de cœur

"La mode Chic"

Prêt à porter féminin  
Bijoux fantaisie - sacs  
Accessoires



10, rue Marianne  
47 600 Nérac

05 53 65 67 81

## Coiffure Corinne GOMIS



50, allée d'Albret  
47600 NERAC  
☎ 05 53 97 08 08

Mardi : 11h-19h  
du mardi au  
samedi : 9h-18h  
rendez-vous,  
du jeudi au  
samedi :  
noti stop

HOMMES - FEMMES - ENFANTS

## Ets JM DUGARCIN

- FIOUL
- BOIS-CHARBON
- APPAREILS DE CHAUFFAGE
- RAMONAGE
- BOISSONS



Tél. 05 53 65 01 35  
Place du foirail 47600 NÉRAC



## Lettres peintes et adhésives Impression numérique

- ENSEIGNE
- VEHICULE
- RANDEROLE
- VITROPHANIE
- SIGNALETIQUE
- FAÇADES

ZI Labarre - 47600 NERAC - 05 53 65 29 98  
albret.publicite@wanadoo.fr



## Ets J.SANSAN s.a.

MONTAGNAC/AUVIGNON :  
05 53 65 25 73  
FRANCESSAS :  
05 53 65 47 40  
NÉRAC :  
05 53 97 14 21



**CONSTRUISONS 2007 ENSEMBLE**  
sansan@sansansa.fr

★ Maribon Pneu

32250 MONTREAL-DU-GERS  
32190 VIC-FEZENAC  
47600 NÉRAC

N° indigo 0 826 302 826  
8 118 4 111 68



★ RÉSEAU EUROPÉEN DES PNEUMATICIENS CONSEIL

# La GESTION des RISQUES

## MAJEURS :

## UN ENJEU POUR TOUS

DES RÉCENTS ÉVÈNEMENTS ONT MONTRÉ QUE LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS. PRÈS DE 80 % DES COMMUNES SONT EXPOSÉES À AU MOINS UN RISQUE MAJEUR, NATUREL OU TECHNOLOGIQUE ET 75 % D'ENTRE ELLES ONT DÉJÀ FAIT L'OBJET D'AU MOINS UN ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE DEPUIS 20 ANS. PARCE QUE LA COMMUNE DE NÉRAC EN FAIT PARTIE, ELLE A SOUHAITÉ FAIRE PREUVE D'ANTICIPATION EN ÉLABORANT UN DISPOSITIF DE GESTION ET DE PRÉVENTION POUR FAIRE FACE À CES SITUATIONS PROBABLES DE CRISE.



### Un plan POUR RÉAGIR



*“Une politique de prévention passe par la connaissance des risques présents sur son territoire. Elle doit s'accompagner d'une politique de réduction des risques*

*et de gestion de crise.*”

*Parce que le manque d'anticipation et l'improvisation engendrent la vulnérabilité d'une commune, j'ai souhaité l'élaboration d'un véritable outil de gestion et de maîtrise des risques afin d'assurer l'alerte, la mise en sécurité et la prise en charge de la population.”*

**Monsieur Chazalon**  
Premier adjoint au maire

Aucune commune n'est à l'abri d'une catastrophe. Par nature, une crise reste imprévisible même si le risque est connu. Des épisodes traumatisants (Vaison la Romaine, AZF, ERIKA, la tempête de décembre 99...) ont amené les pouvoirs publics à encadrer les risques législativement. L'objectif est d'inciter la population et les collectivités à prendre conscience de ces aléas en les amenant progressivement vers une culture du risque.

- La loi Barnier du 2 février 1995 instaure des plans de prévention des risques naturels (PPRN) qui définissent des zones exposées aux risques, des interdictions ou des prescriptions relatives à l'aménagement et à l'urbanisation.

- La loi Bachelot du 30 juillet 2003 prévoit des dispositions par rapport aux risques industriels et technologiques en instaurant la création de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour maîtriser l'urbanisation autour des entreprises à risques.

Le risque est lié à la présence d'un aléa, c'est-à-dire d'un phénomène naturel ou technologique (par exemple une rivière ou une centrale nucléaire) et à l'existence d'enjeux

comme la présence d'une population pouvant être touchée par l'incident. **Lorsque les effets de ces événements font peser une menace de dommages importants sur l'Homme, sur les installations ou sur l'environnement, dépassant les capacités de réaction de la société, il en résulte la notion de risques majeurs.**

Si l'Etat demeure le principal animateur des politiques de prévention et de gestion de crise, la décentralisation progressive a accru les responsabilités des collectivités en matière d'information et d'intervention. La Commune de Nérac étant confrontée à la fois aux risques naturels et aux risques technologiques, la Municipalité a décidé de lancer des études et la réalisation de travaux depuis 2004. Ce dispositif est aujourd'hui complété par la mise en place de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définissant l'organisation des services et les procédures à suivre en cas de crise.

Comme l'information à la population demeure un maillon essentiel de l'apprentissage de la culture du risque chez les citoyens, les néracais seront sensibilisés régulièrement sur ce sujet important.



## INVESTIR POUR DIMINUER LES RISQUES

*La situation de la Ville en bas de versants, la rend vulnérable aux coulées de boue. A la demande de la Municipalité, un diagnostic hydrologique a été mené démontrant l'utilité d'installer des ouvrages écrêteurs de ruissellement dans certains bassins versants.*

*Un programme d'acquisition foncière et d'aménagement de bassins de rétention a été lancé en 2005. Une première retenue située au-dessus du complexe sportif a prouvé son efficacité lors de l'orage de cet été. Un second ouvrage vient d'être achevé près du Lycée J. de Romas protégeant tout le quartier du Couloumé. Leur engazonnement permet également leur utilisation à des fins récréative ou sportives. Un troisième bassin est déjà à l'étude vers le chemin du pin.*

# LES RISQUES NATURELS

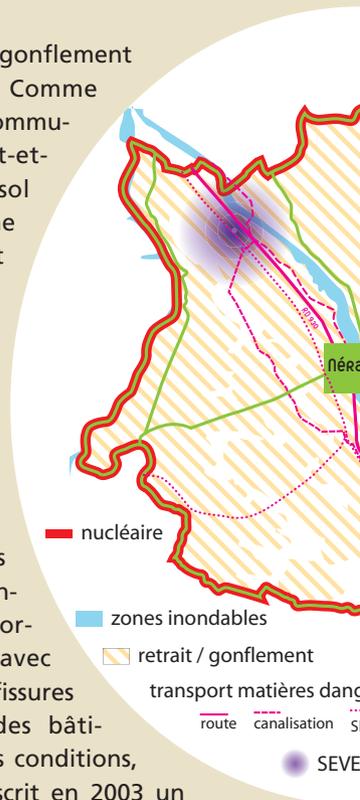
**CRUES de la Baïse de 1956 ou de 1977, COULÉES de BOUE de JUIN 2003, FISSURATION de BÂTIMENTS SUITE AUX SÉCHERESSES SUCCESSIVES, SONT AUTANT de MENACES MÉTÉOROLOGIQUES, HYDROLOGIQUES OU GÉOLOGIQUES auxquelles la Commune de NÉRAC EST exposée.**

Nérac est confrontée aux risques naturels d'inondations et de mouvements de terrains, comme 21801 autres communes françaises. Ces deux phénomènes ont fait l'objet de plans spécifiques en terme de prévention et de sauvegarde de la population et de l'environnement.

- Les inondations : Traversée par la Baïse, la Gélise et l'Osse, la Commune de Nérac est soumise au risque d'inondation de type plaine caractérisé par des écoulements lents. Un plan de surfaces submersibles approuvé le 4 juin 1957, a été établi et fait office de PPRN.

Le Ministère de l'environnement et du développement durable a achevé la cartographie des risques d'inondations. Un site internet ([www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)) rend accessible cette carte de "vigilances crues" depuis cet été. L'évolution de la Baïse peut être suivie en direct grâce à l'installation d'une télémétrie au niveau du Pont Neuf. Toutes ces données sont également accessibles à partir d'un système de synthèse vocale mis à disposition au 0820 100 110.

- Le retrait / gonflement des argiles : Comme beaucoup de communes de Lot-et-Garonne, le sol néracais est riche en argiles dont la consistance varie en fonction de la teneur en eau. 90% de la superficie communale est classée en aléa moyen. Les dégâts sont principalement d'ordre matériel avec l'apparition de fissures sur les murs des bâtiments. Dans ces conditions, le Préfet a prescrit en 2003 un PPRN spécifique soumis actuellement à l'enquête publique en vue de son approbation. Ce plan prévoit un zonage et des dispositions en terme de bâti et d'aménagement des terrains pour limiter les risques de dommages en les rendant supportables.



## La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Depuis 1990, la Commune de Nérac a pris 6 arrêtés de catastrophe naturelle. Au premier trimestre 2006, les services municipaux ont transmis au Préfet un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle concernant la sécheresse de 2005, pour que les victimes puissent être éventuellement indemnisées.

L'adoption du PPRN dans les 4 ans permettra la suppression de l'actuelle franchise de 1 520 € imputée à ces sinistres.



# ET TECHNOLOGIQUES

Comme 12 235 autres communes, NÉRAC EST CONCERNÉE PAR LES RISQUES MAJEURS DUS À L'ACTIVITÉ HUMAINE : PRÉSENCE D'UNE ENTREPRISE CLASSÉE SEVESO, ITINÉRAIRES DE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES ET CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH. SANS ÊTRE ALARMISTE, L'IMPORTANT EST DE NE PAS IGNORER LEUR EXISTENCE.

Le territoire communal est couvert intégralement par au moins l'un des trois risques technologiques :

- Le risque nucléaire :

Nérac est localisée dans la zone des 10-50 km autour de la centrale nucléaire de Golfech, sous le cône des vents dominants. Pour cette raison, la Municipalité et les écoles disposent d'un stock de pilules d'iode stable qu'elles devront administrer à la population et aux élèves en cas d'incident. La distribution doit d'être nécessairement organisée.

- Le risque SEVESO : l'entreprise SOBEGAL, située route de Lavardac, est spécialisée dans le conditionnement et la distribution de gaz liquéfiés. Cette

activité fortement réglementée est susceptible d'entraîner d'importants dommages par incendie ou explosion. De ce fait, la SOBEGAL est classée en SEVESO seuil haut, obligeant l'Etat et l'exploitant à mettre en place des mesures particulières. La Préfecture a rédigé un projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) prescrivant les aménagements de la zone et les interventions à mener en fonction des scénarii. Ce projet rentre dans sa phase de consultation publique.

- Le risque de transports de matières dangereuses : les matières dangereuses sont acheminées par le réseau routier (RD 656 et 930), ferré ou de canalisations de gaz. Les conséquences d'un accident peuvent être multiples en fonction de la proximité de population et du produit transporté : explosion, incendie, nuage toxique, pollution de l'air, de l'eau ou du sol. Par sa nature imprévisible, ce risque majeur nécessite d'être géré par une réglementation sévère et par une organisation opérationnelle structurée. En complément, l'utilisation du système de sonorisation de la ville rendra plus rapide l'information à la population en cas de crise.

**Pour mieux gérer ces situations à risques naturelles ou héritées du passé, l'Etat devrait dans les prochaines années généraliser la mise en œuvre de plans de préventions des risques. Concernant notre territoire, les dispositifs sont aujourd'hui quasiment tous existants et opérationnels.**



Carte des risques majeurs

géreuses :  
NCF  
SO



Centrale nucléaire de Golfech



Site SEVESO



Camion fuel

## QUOI FAIRE EN CAS D'INCIDENT NUCLÉAIRE ?

En cas d'incident nucléaire, la mission du Maire est réduite à l'information de la population et à la distribution des cachets d'iode stable sur ordre du Préfet. La prise de ces cachets permet de saturer la thyroïde, évitant la fixation de l'iode radioactif qui serait émis par le rejet accidentel dans l'atmosphère. Pour faciliter le regroupement de la population, la distribution se fera dans les bureaux de vote (école M. Curie, école J. Moulin, gymnase de J. Rostand, centre Haussmann, salle des écuysers). Les personnes ayant des problèmes de santé notamment de thyroïde, devront le signaler au médecin présent sur chaque site pour ajuster la dose administrée.





# NÉRAC adopte son plan



La prise de conscience de la notion de risque se généralise. Des schémas communaux et préfectoraux complémentaires se multiplient pour intégrer la notion de risque aux documents d'urbanisme ou pour assurer l'information, la prévention et la gestion de crise.

La ville de Nérac a décidé de se doter de ces outils rendus obligatoires par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, pour les territoires dotés d'un PPR ou d'un PPI adopté.

## Des missions, un document communal unique

Les pouvoirs publics ont développé des dispositifs de gestion de crise en direction des collectivités. L'un d'eux, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), détermine les mesures informatives et opérationnelles à mettre en place pour que le Maire puisse remplir les missions d'alerte, de mise en sécurité et la prise en charge de la population au regard des risques connus.

En cas de crise, l'élu local est responsable de la direction des opérations de secours. Il prend les mesures d'urgence mais peut solliciter l'aide du Préfet si l'ampleur de la situation dépasse les moyens des actions municipales.

Le PCS au sens large se décompose d'une partie informative et d'une partie opérationnelle :

- Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) consultable en mairie, répond au besoin d'information à la population
- Le document de gestion opérationnelle de crise (le PCS au sens strict) prévoit l'organisation des services municipaux et précisent les actions à remplir en cas d'incident.

Le principe général vise l'optimisation des délais d'intervention et de gestion. L'organisation rend l'action plus rapide et mieux coordonnée à condition que l'élaboration du document soit le fruit d'une contribution de tous les services concernés.

## Rappel du système d'alerte

En cas d'événement majeur, la population serait avertie par le système d'alerte national : la sirène.

Signal modulé de début d'alerte



Signal continu de fin d'alerte



30 sec.

## Le DICRIM : population, acquéreurs et locataires avisés

La préparation aux situations de crise passe également par la sensibilisation des habitants. La prise de conscience réduit la gravité des conséquences. Le DICRIM dresse une présentation des risques encourus, des mesures prises par la Commune et les consignes à respecter. Ce document est mis à disposition du public en Mairie.

Par ailleurs, le DICRIM permet au vendeur d'un bien immobilier et à son notaire d'aviser l'acquéreur de l'état des risques. Cette information est rendue obligatoire en application de la loi du 30 juillet 2003, entrée en vigueur le 1er juin 2006.

# communal de sauvegarde

## Le PCS : un document partagé, opérationnel et évolutif

La méthodologie adoptée a permis la consultation des organismes extérieurs comme la sécurité civile, le service des pompiers, et l'intercommunalité. Ces réunions ont permis d'établir un diagnostic des besoins et des moyens, et de déterminer les mesures à mettre en place en local pour compléter les dispositifs départementaux.

De cette réflexion est née une proposition de mobilisation de crise et d'organisation du personnel communal grâce à la participation permanente des élus et des services.



Le PCS a été présenté en Conseil municipal du 13 novembre 2006 et validé. Il a fait l'objet d'un arrêté de mise en application qui le rend exécutoire dès à présent.

Cependant, la qualité de cet outil dépend d'un certain nombre d'engagements :

- Une actualisation annuelle des procédures et de la base de données
- Une information régulière à la population tous les 2 à 3 ans pour sensibiliser à la culture du risque
- Une programmation d'investissements (matériel, sonorisation, bassins de rétention en cas d'orage...)
- Une mise en situation par des simulations ponctuelles (simulations d'inondation le 7 novembre 2006 et de fuite de gaz le 13 novembre 2006)

**Au final, la Commune de Nérac dispose aujourd'hui d'un document de crise quasi exhaustif, complémentaire des plans ORSEC relevant de la Préfecture. Des schémas spécifiques pour les écoles maternelles et primaires sont en phase de finalisation et viendront compléter, en 2007, le dispositif général de gestion des risques.**

## Le PCS : un OUTIL d'aide à la décision

*Le Plan Communal de Sauvegarde contient toutes les procédures à mettre en œuvre en fonction de la typologie des risques connus. Les différents points de la sécurité civile sont abordés :*

- *L'alerte aux personnes : schéma d'alerte adapté à chaque scénario d'accident*
- *La prise en charge de la population : détermination des locaux utilisés et l'organisation de la logistique*
- *La protection des personnes : proposition d'investissement en ouvrages et en matériel*

*Un annuaire spécifique permet de lister tous les numéros téléphoniques directs de partenaires public ou privés susceptibles d'apporter une aide ou d'être mobilisés en cas de crise.*

*Enfin, des documents pré-formatés sont annexés pour faciliter la réactivité des équipes (liste d'émargement pour l'accueil, modèles d'arrêtés municipaux, messages d'alerte, moyens disponibles...).*



### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilation

### LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION



Fermez les portes, fenêtres, soupoux, aérations



Fermez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages

### DANS TOUS LES CAS



Écoutez la radio



Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

# 2007 : une année de

## La population néracaise recensée

DEPUIS JANVIER 2004, LE COMPTAGE TRADITIONNEL ORGANISÉ TOUTS LES 8 OU 9 ANS EST REMPLACÉ PAR DES ENQUÊTES ANNUELLES DE RECENSEMENT. LA COMMUNE FERA L'OBJET D'UN RECENSEMENT EXHAUSTIF ENTRE LE 18 JANVIER ET LE 17 FÉVRIER 2007. LES RÉSULTATS DEURAIENT METTRE EN ÉVIDENCE L'ACTION MUNICIPALE MENÉE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT.

Lors du dernier recensement de 1999, la Commune de Nérac comptait officiellement 7 451 habitants. Comme beaucoup de communes rurales, la population néracaise accusait un déséquilibre significatif entre les jeunes de moins de 20 ans (20%) et les personnes âgées de plus de 60 ans (33%). Le déséquilibre entre les générations avait tendance à s'accroître avec l'observation d'une chute de 14 % du nombre de jeunes entre 1990 et 1999 alors que celui des personnes âgées augmentait de 8 % pendant la même période. Ces chiffres plaçaient Nérac dans la moyenne des statistiques nationales.

Cependant, depuis plusieurs années, la Municipalité a lancé des opérations pour améliorer l'habitat (OPAH de 169 logements sur Nérac entre 2000 et 2003 ; aides aux façades), et pour favoriser l'accès à la propriété par la création de lotissements communaux ou l'accompagnement de projets résidentiels privés. Les investissements qualitatifs (équipements sportifs, Espace d'Albret...), la présence maintenue des services de proximité (urgences, établissements scolaires, pompiers...) et le dynamisme de la vie associative participent au développement de l'attractivité de Nérac. La participation civique de tous au recensement de 2007 est essentielle pour suivre l'évolution de la vie de ce territoire en mutation.

Les nouvelles modalités de recensement reposent sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites

seront plus fiables, plus récentes. Leur analyse permettra de réfléchir à des infrastructures et des équipements plus adaptés aux besoins de la population.

Les communes de moins de 10 000 habitants comme Nérac font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. À partir du 18 Janvier 2007, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photographie et la signature du Maire. Pour votre sécurité, exigez de voir impérativement cette carte individuelle.

L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne hébergée dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à un agent recenseur. Vous pouvez également les retourner en Mairie.

Diminution ou maintien de la population ? Les résultats ne seront transmis qu'en janvier 2008. Douze mois d'attente pour connaître la réponse.



**LES QUESTIONNAIRES DOIVENT ÊTRE REMIS AUX AGENTS RECENSEURS OU RETOURNÉS AVANT LE 17 FÉVRIER 2006.**

Pour que les résultats soient de qualité, il est indispensable que chaque citoyen remplisse les questionnaires qui lui sont fournis. Les informations apportées sont absolument confidentielles. Elles seront ensuite transmises à l'INSEE et ne pourront donner lieu à aucun contrôle fiscal ou administratif.



# PARTICIPATION CIVIQUE

## Les prochaines échéances électorales

Les urnes seront de sorties pour cette année 2007, avec le déroulement des élections présidentielles et législatives.

*Nous vous rappelons que la clôture des inscriptions sur les listes électorales est fixée au samedi 30 décembre à 12 h 00. Les services municipaux sont à votre disposition pour tous renseignements.*

Les dates sont les suivantes :

- ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

1<sup>er</sup> tour le 22 avril 2007  
2<sup>nd</sup> tour le 6 mai 2007

- ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

1<sup>er</sup> tour le 10 juin 2007  
2<sup>nd</sup> tour le 17 juin 2007



## L'accueil en Mairie : format guichet unique

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service public, la Municipalité a mis en place une structuration de l'accueil de la Mairie par l'adoption du principe de "guichet unique".

Cette nouvelle organisation permet de rassembler en un seul lieu des accueils différents (service de l'eau, formalités administratives, accueil des services techniques, vie associative...) auparavant dispersés dans les étages de l'Hôtel de Ville. Il est proposé à l'administré de s'orienter vers des banques d'accueil séparées et thématiques derrière lesquelles des agents municipaux prendront en charge la demande. Par ailleurs, le système d'affichage des informations administratives a été rendu plus lisible et la zone d'attente plus aérée pour permettre un accueil convivial.

Au-delà d'un fonctionnement rendu plus simple, la centralisation des accueils en rez-de-chaussée répond au besoin d'accessibilité pour tous, en évitant autant que possible, les escaliers. La Municipalité a fait le choix de l'accessibilité anticipée de ses bâtiments recevant du public, devant l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui oblige à rendre accessibles les établissements publics avant 2015.

Rappel à la population et aux professionnels :

*Pour des raisons de confidentialité des dossiers traités en Mairie, il ne sera plus accepté des circulations spontanées dans les locaux. Vous êtes donc cordialement invités à vous présenter systématiquement à l'accueil et à patienter dans le hall aménagé à cet effet.*

*Le respect de cette consigne est aussi un gage de qualité de service. Merci de votre compréhension.*

## QUELQUES CHIFFRES EN BREF

### La rentrée scolaire 2006

Les effectifs 2006 sont stables dans les écoles maternelles J. Moulin et J. Prévert. Pour les écoles primaires, s'il est observé un maintien du nombre d'enfants scolarisés à M. Curie, il est noté une augmentation significative des effectifs de J. Rostand. Avec 14 enfants supplémentaires, l'école J. Rostand affiche une moyenne de 29 élèves par classe.

Globalement, le bilan du nombre d'enfants présents dans les écoles municipales est en augmentation régulière avec 556 élèves (+ 1,8 %). En 4 ans, la progression est de 6 % (534 élèves en 2003). Sûrement le signe de la vitalité d'un territoire.



# Une saison estivale 2006 RÉUSSIE

## Des chiffres TOURISTIQUES ENCOURAGEANTS

Les données recensées par l'Office de Tourisme du Pays d'ALBRET confirment l'attrait grandissant des touristes pour notre territoire. A noter la montée en puissance d'une nouvelle clientèle étrangère espagnole.

Entre 2005 et 2006, l'Office de tourisme est passé de 18 707 à 46 724 contacts (au 31/10/06). Cette hausse provient largement de l'essor du site internet [www.albret-tourisme.com](http://www.albret-tourisme.com)

La clientèle française représente 80 % de la fréquentation en 2006 contre 84% en 2005. Cette baisse est expliquée par l'essor de certaines clientèles étrangères. Pratiquement 1 visiteur étranger sur 2 est britannique (46 % en 2006 soit +1%). Les espagnols représentent cette année 10 % contre 8 % en 2005. Par ailleurs, les clientèles germaniques et belges passent à 9 % chacune, en légère régression.

La majorité de la clientèle française reste régionale avec 46 % de visiteurs aquitains et 10 % de Midi-Pyrénées. L'Île de France conserve sa seconde position avec 10% de la fréquentation touristique sur Nérac. Il est à noter le doublement des touristes provenant de la région Centre (4%) remplaçant le Languedoc Roussillon en 4<sup>ème</sup> position.

Globalement, la fréquentation a été moindre en août que l'année précédente, mais mieux répartie en début et fin de saison. L'élargissement de la période touristique et la diversité de la clientèle sont des indicateurs encourageants pour les années à venir.

Le pari entrepris par la ville de Nérac, de rendre sa cité et le territoire de l'Albret de plus en plus vivant et attractif est réussi grâce à un partenariat étroit avec les associations locales. La troisième saison estivale a été riche en surprises et en émotions...

Le 13 juillet, le temps d'une soirée, la péniche du "festival Convivencia" a enflammé la Baïse durant plusieurs heures par de la musique indienne. Les gitans Dhoad du Rajasthan ont invité les spectateurs au dépaysement par les interprétations surprenantes de leurs musiciens, danseurs et fakirs.

La population a pu vibrer aux sons des accords de violoncelle du festival de musique en Albret, swinger sur les morceaux de trompette du groupe Oncle Strongle, se déhancher sur les rythmes latinos porté par le groupe Aqui Combo et danser la salsa au son du groupe Primero la gente dans un cadre agréable nouvellement aménagé : le square des bains.

Durant cet été, Nérac et son riche patrimoine ont aussi proposé un voyage dans le temps, en célébrant le centenaire de la présidence d'Armand Fallières, et fait revivre l'ambiance du 16<sup>ème</sup> siècle autour d'une volte ou d'un madrigal à l'occasion des Bals Renaissance organisés dans la cour du château Henri IV.

Portées par une association dynamique, les Fêtes du Grand Nérac restent un temps fort de la saison. De vides greniers en courses landaises, de repas en plein air, en marché gastronomique, c'est tout l'esprit festif qui a irrigué un territoire reconnu pour son savoir vivre.

Pour développer la diversité des offres récréatives ou culturelles et l'initiative locale, la Municipalité a soutenu plus largement encore la mise en place de manifestations estivales. C'est ainsi, que le rendez-vous "Albret Plage" a réuni les sportifs de l'Albret pendant tout un week-end. Ainsi les arènes de la ville ont été transformées en plage de sable blanc où les adeptes du Beach volley et du foot de plage ont pu s'amuser et apprécier les concerts donnés en soirée. Pour la finale de la Coupe du Monde, de nombreux supporters de l'équipe de France, ont suivi le match sur écran géant. La victoire sera probablement au rendez-vous en 2007 pour une autre équipe française, celle de Rugby, lors de la Coupe du Monde qui sera aussi retransmise sur écran géant.

Enfin, celles et ceux dont le plaisir passe aussi par des découvertes culturelles, ont pu participer aux traditionnelles visites de la cité par le talentueux Janouille, assister à la projection du film « Palais Royal » dans le théâtre de verdure de la Garenne ou encore découvrir les expositions contemporaines de la Galerie des Tanneries.

Un été à Nérac, où il faisait bon de passer ses vacances ...

# Aperçu des rendez-vous culturels 2007

L'ESPACE D'ALBRET VIENT D'OUVRIR SA SEPTIÈME SAISON AVEC LE CONCERT ÉPOUSTOUFLANT DE «CALI DANS L'INTIMITÉ». Une saison soucieuse de répondre aux attentes des spectateurs en augmentation constante depuis la création du lieu.

QUALITÉ ET DIVERSITÉ SONT LES DEUX MOTS CLÉS DE CE NOUVEAU PROGRAMME DÉCLINÉ AUTOUR DES THÈMES TRADITIONNELLEMENT DÉVELOPPÉS :

## La musique

Après Cali, c'est au tour d'Olivia Ruiz avec son album "la femme chocolat" de venir à la rencontre des Néracais le 2 février prochain.

Le 25 mai, Lili Cros sera de retour sur la scène de l'Espace d'Albret.

Les amateurs de musique classique auront rendez-vous le 11 février avec l'orchestre de Chambre de Toulouse.

## Le théâtre

La date du 16 janvier sera l'occasion de retrouver les anciens élèves de l'option théâtre du lycée George Sand autour des "Femmes savantes" de Molière. Le texte de ce classique n'a pas été modifié mais une touche de modernité s'est glissée sur les costumes et la mise en lumière.

Pour clôturer le volet théâtre, la compagnie Anamorphose présentera une création avec le spectacle « le Cid » où il sera apprécié la construction scénographique de la mise en scène.

## La danse

Les Ballets de Biarritz reviendront à Nérac le 27 mars pour présenter leur superbe spectacle "Mozart Ballets".

Le 11 mai, durant une soirée entière, l'Espace d'Albret se drapera des couleurs de l'Espagne et de l'Andalousie en accueillant un spectacle de Flamenco "En el camino del sol".

## Le cirque

Après le nouveau spectacle "Tortilla Mucho" du 5 décembre, vous décou-

vrirez le 16 mars, un cirque plus acrobatique avec un spectacle innovant et talentueux de la part de la compagnie *Prêt à porter* avec son "Histoire amère d'une douce frénésie".

## L'humour

Venue à Nérac il y a déjà 4 ans, Anne Roumanoff animera la saison en présentant son dernier spectacle *Anne Roumanoff "20 ans déjà"*, le 27 avril prochain.

à ne manquer sous aucun prétexte...



## Des moyens supplémentaires pour valoriser la destination touristique de L'ALBRET

Depuis déjà plusieurs années, Nérac et le Pays d'Albret se sont engagés dans une politique active de développement touristique visant à renforcer l'attractivité et l'économie touristique du territoire. Le tourisme fluvial, l'embellissement de la ville, mais également la création d'un Office de Tourisme de Pôle ont été des éléments essentiels de cette stratégie (cf. bulletin municipal précédent de juin 2006)

Aujourd'hui, l'instauration d'une taxe de séjour en Pays d'Albret s'appuie sur une volonté forte des élus locaux de conforter la vocation touristique et de loisirs de la destination "Pays d'Albret". Le principe repose sur le paiement d'un montant forfaitaire par nuitée touristique passée sur le territoire. Cette pratique est largement présente dans les régions traditionnellement touristiques. Financée par les touristes eux-mêmes, cette taxe de quelques centimes d'euro, apportera des moyens supplémentaires et durables à l'Office de Tourisme du Pays d'Albret.

En collaboration avec les socio-professionnels, l'Office de Tourisme disposera de moyens complémentaires pour améliorer les conditions d'accueil des touristes et développer de nouvelles

actions touristiques (éditions, salons...).

Dans un souci de cohérence, une réflexion commune a été engagée à l'échelle des 36 communes de l'Albret afin d'en permettre l'instauration à la même date et dans les mêmes conditions d'application. Début 2007, après concertation avec les hébergeurs, les communes et les intercommunalités concernées délibéreront sur les conditions de mise en place de la taxe.





# Quand QUIÉTUDE RIME avec plaisir !



En mai dernier, la Municipalité a eu le plaisir d'exposer l'ensemble du projet public de Plaisance (Opération 1000 lits en Albret). En raison de l'absence à cette date d'un accord signé avec le partenaire privé, les programmes immobiliers n'avaient pas été présentés. C'est aujourd'hui chose faite avec la signature de l'acte de vente de terrains entre la société QUIETUDE et la Commune en vue du développement de résidences de tourisme et de services.



Des rencontres successives avec la direction de QUIETUDE, société installée à La Rochelle, ont permis de concrétiser un partenariat réciproquement intéressant. Cet opérateur dynamique est spécialisé dans la promotion mais aussi et surtout dans l'exploitation de résidences de tourisme et de résidences de services pour jeunes retraités. Actuellement gestionnaire d'une vingtaine de sites, Quiétude a décidé de s'implanter à Nérac en assurant le développement et la gestion d'une résidence de tourisme 3 étoiles sur 4 ha, conformément à l'attente de la collectivité. Le permis de construire initialement délivré à CLIPPER FRANCE a été racheté par QUIETUDE qui conserve les caractéristiques projetées (95 logements en tranche 1, complétés par 50 unités environ en tranche 2). La résidence de tourisme appelée "Aqua resort de Nérac" est actuellement en phase de commercialisation. L'accueil des résidents se fera dans la maison Bero Bisto. Le chantier est

prévu de février 2007 à avril 2008. Une emprise foncière de 5,66 ha est réservée par QUIETUDE pour développer des programmes résidentiels complémentaires dont les caractéristiques ne sont pas encore établies.



bd de la république le challenge II  
BP 283  
17013 La Rochelle cedex 1  
tél. 05 46 31 03 13  
[www.quitude-patrimoine.com](http://www.quitude-patrimoine.com)

## Pose de la PREMIÈRE PIERRE

*Le lancement de l'opération publique s'est déroulé le 5 septembre dernier par la pose de la première pierre en présence de M. Léon BERTRAND, ministre délégué au tourisme et du partenaire privé représenté par Monsieur Cottrel PDG du groupe QUIETUDE.*





## Un commerce alimentaire RIVE DROITE de NÉRAC

En 2001, la Municipalité avait émis le souhait de voir s'implanter une surface commerciale alimentaire sur la rive droite de la Baïse pour des raisons de recherche d'un équilibre de commerces de proximité. C'est aujourd'hui chose pratiquement faite.

En effet, ce projet de création d'un commerce alimentaire près du Vieux Nérac, route d'Agen a reçu l'autorisation de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC). L'opération privée présente l'avantage de doter une partie de la Commune d'une structure commerciale dont elle est actuellement privée. Les habitants de la zone de proximité du site d'implantation étaient depuis longtemps demandeurs et trouveront donc leur intérêt dans la création de ce magasin.

L'enseigne NETTO (groupe Intermarché) créera donc un supermarché maxi discount de 650 m<sup>2</sup> de détail alimentaire. La date d'ouverture n'est pas aujourd'hui connue.

# DES NOUVEAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

### TERROIR DÉCOUVERTES LOISIRS

**7 bis, Rue Armand Fallières**

### BOUCHERIE chez DAVID

**3, Rue Marcadieu**

**05 53 65 05 64**

### PRÊT à PORTER PARÉO

**Cours Romas**

### NÉRAC CYCLES

**ZI Larouset**

**05 53 97 04 58**

### MENTHE POIVRÉE (FLEURISTE)

**6, Avenue Mondenard**

**05 53 65 89 10**

### PUBLIPHONE

**10, Rue Fontindelle**

**05 53 97 37 75**

### BOULANGERIE PÂTISSERIE

**2, rue champs de Foire**

**05 53 65 74 18**

### IMMOBILIER 4 %

**Avenue Lattre de Tassigny**

### BOURSE de L'IMMOBILIER

**4, Cours Romas**

**05 53 65 34 34**

### PRESSING de L'HORLOGE

**11, Rue Lafayette**

**05 53 97 18 95**

### CENTRE OPTIQUE MUTUALISTE

**27, Cours Romas**

**05 53 65 10 65**

### AMANDI TIF

(Salon de COIFFURE MIXTE)

**Place du Foirail**

**05 53 65 07 12**

### ENTREPRISE GIOVANNI MAIURI

(Maçonnerie)

**51, Avenue Georges Clémenceau**

**05 53 97 53 15**

Un grand merci aux nouveaux acteurs du territoire qui participent au dynamisme de la vie néracaise. Souhaitons leur la meilleure des réussites dans le développement de leurs activités artisanales et commerciales.

## ET ENCORE...

Lors de la même séance de la CDEC, il a été accepté le principe d'ouverture d'une station de distribution de carburants pour le magasin Intermarché qui en avait fait la demande. Cet équipement est en fonctionnement depuis le mois d'octobre.



# La GESTION de à la VILLE...



## La LUTTE BIOLOGIQUE

Depuis plusieurs années, la Ville de Nérac protège ses espaces verts (pelouses, fleurs, arbres ornementaux...) en choisissant d'intervenir par des traitements chimiques suivant les conditions climatiques ou l'observation des végétaux, que si le besoin s'en fait sentir. Cette pratique s'appelle la lutte raisonnée.

Pour aller plus loin dans cette démarche respectueuse de l'environnement, les services municipaux ont essayé de mettre en place une méthode de protection plus douce appelée lutte biologique intégrée. Le principe consiste à mettre à contribution des ennemis

naturels des insectes nuisibles pour en faire des auxiliaires des jardiniers.

Un suivi phytosanitaire des espaces verts des Places de la Mairie et des Horloges, de la rue du Château et du Cours Romas a permis de détecter les auxiliaires présents et le développement des ravageurs. Des lâchers ont été réalisés, notamment des coccinelles non volantes plus efficaces car moins mobiles. Les résultats ont été convaincants.

Les jardiniers observent depuis toujours cette relation proie/prédateur entre les auxiliaires et les nuisibles.

Mais aujourd'hui, la méthode est maîtrisée grâce à la capacité à élever en grande quantité ces insectes salvateurs. Cela permet aux collectivités comme aux agriculteurs d'intégrer ces méthodes dans leurs itinéraires culturels.

La lutte intégrée est donc une solution alternative aux traitements lourds et systématiques par l'application d'interventions ponctuelles, sélectives et naturelles.

Les pucerons, cochenilles ou autres mouches n'ont plus qu'à bien se tenir !

## Une fleur se fane...

Le verdict vient de tomber : Nérac perd sa 4ème fleur synonyme d'excellence de son fleurissement. La qualité du travail du service des espaces verts n'est pas mise en cause. La raison provient surtout d'une modification des critères d'attribution du label. Au-delà du fleurissement, il est pris en compte des éléments tels que la publicité, le stationnement, la gestion du patrimoine et de l'environnement. Malgré les projets entrepris en matière de préservation du patrimoine ou d'amé-

nagement du cadre de vie, le jury retiendra de sa visite, la présence trop importante et mal maîtrisée de la voiture dans la cité qui nuit à l'image de la Ville.

Nérac reste malgré tout, la référence départementale. Pour cette raison, l'Espace d'Albret accueillera le 26 janvier 2007 toutes les communes lauréates du concours 2006 des Villes et Villages fleuris d'Aquitaine pour la remise des récompenses.



# L'ENVIRONNEMENT : comme à la campagne

LES MESURES EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT PEUVENT PRENDRE DES FORMES DIFFÉRENTES. LA SUBSTITUTION DES PRODUITS CHIMIQUES ET LA RÉCUPÉRATION DES EMBALLAGES ET DES PLASTIQUES SONT DES EXEMPLES DE GESTES RESPECTUEUX QUI S'INSCRIVENT DANS LA GESTION DURABLE DE NOTRE PLANÈTE.



## Le monde agricole collecte ses déchets

L'activité agricole est consommatrice de produits phytosanitaires et de plastiques divers. Le problème reste souvent le devenir des emballages et des films plastiques usagés.

Pour respecter la loi et la nature, les agriculteurs se sont dotés de filières de collecte gratuite et de recyclage. Chaque type de déchets possède sa filière spécifique de récupération et de traitement.

Par exemple, les produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) sont collectés, triés et rangés dans des containers spéciaux pour être traités par des sociétés agréées pour l'élimination des déchets dangereux.

Pour les emballages vides (EVPP), les récentes collectes ont permis de récupérer près de 50 % du gisement ce qui

traduit une prise de conscience des agriculteurs. Le recyclage des films plastiques s'inscrit aussi dans les démarches "filière qualité" dont les cahiers des charges obligent les maraîchers à s'organiser pour gérer leurs déchets.

Le département compte près d'une quarantaine de sites de collecte ouverts aux utilisateurs professionnels (agriculteurs, collectivités, espaces verts). Pour l'Albret en 2005, l'entreprise SANSAN et TERRES DU SUD ont réceptionné près de 70 tonnes de plastiques, 220 t de PPNU et 34 t d'EVPP.

Après le développement de jachères faunistiques, la mise en place de la fertilisation raisonnée, puis de la lutte biologique, l'agriculture poursuit ses efforts en matière de respect de l'environnement par la récupération de ses déchets. Une voie à suivre.

## Une activité semencière confortée à Nérac

### L'installation de LIMAGRAIN

ADVANTA a confirmé en 2006, le redéploiement de ses activités semencières par filière :

- l'activité betterave est reprise par FLORIMONT DES PRES qui s'installe sur la z.i. Séguinot dans des locaux loués par l'Intercommunalité.
- Pour les grandes cultures, LIMAGRAIN a racheté l'activité maïs en intégrant les anciens bâtiments d'ADVANTA.

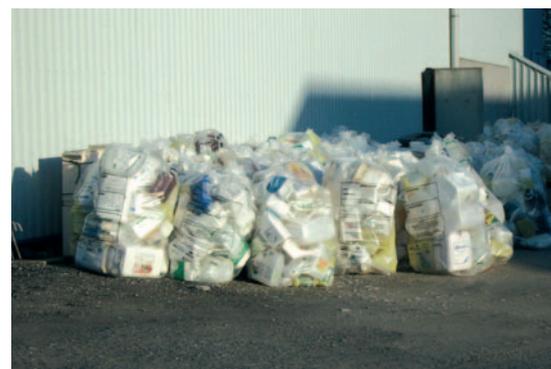
Globalement, même si quelques emplois ont été délocalisés, la majeure partie de l'économie a été conservée durablement sur Nérac.



### SYNGENTA investit

Leader de l'activité semencière, SYNGENTA possède l'un de ses principaux sites à Nérac, employant environ 100 permanents et 50 saisonniers à plein temps.

En choisissant d'investir près de 4 millions d'€ à Nérac sur 2006-2007, le groupe renforce ainsi le rôle prépondérant du site néracais sur la zone Europe.





**GRAINETERIE MESTÉ**  
 Ces professionnels qualifiés à votre service

Tout pour  
**L'AGRICULTURE**  
**LE JARDIN**  
**L'ALIMENTATION ANIMALE**  
**L'OISELLERIE ET**  
**L'AQUARIOPHILIE**

Place du Folraill - 47600 NÉRAC  
 Tél. 05 53 65 08 10  
 Fax 05 53 65 01 18

**ARCHITECTES**

Stéphane HUSSON  
 Patricia HUSSON - TAROZZI  
**ARCHITECTES D.P.L.G.**

7B, allées d'Albret - 47600 NÉRAC  
 Tél. 05 53 65 46 16 / Fax 05 53 65 46 00

E-mail : husson.tarozzi@wanadoo.fr  
 Web : www.tmi-architectes.fr

**CITROËN**

Garage Daniel SOUBIRAN - Route de Condom, 47600 NÉRAC  
 Fax 05 53 65 24 32 - E-mail : daniel.soubiran@wanadoo.fr

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**BOIS ET DÉRIVÉS - ISOLATION**

Z.I. Labarre  
 Route de Lavardac  
 47600 NÉRAC  
 Tél. 05 53 65 53 05  
 Fax 05 53 97 09 44

*La Maison du Canard*

*Michel et Philippe Pères*

UN FOIE GRAS DE TRADITION FAMILIALE - CONSERVES ARTISANALES

Magasin : 8 Rue Mercadieu - 47600 NÉRAC - Tél. - Fax : 05 53 97 20 99  
 Ferme "Pères" 47600 NÉRAC - Tél. 05 53 65 18 44 - Fax : 05 53 65 73 48

**LIBERTO** **CHIP**

**C17 AVENUE**

22 Cours Romas - 47600 Nérac - Tél. : 05 53 97 05 75

**PUBLIPHONE**

ACCÈS LIBRE INTERNET (10 MEGA)  
 1 EURO • 30 MINUTES  
 CABINES TÉLÉPHONIQUES (VOIR TARIF)  
 TAR. PHOTOGRAPHIE

ACCESSOIRES TÉLÉPHONIE, CHARGEURS,  
 BATTERIES, HOUSSES, ...

DÉPLACEMENTS EN V. & PARTIR DE 10 EURO

REPARATION TELEPHONE PORTABLE  
 (DEVIS GRATUIT)

**10 RUE FONTINDELLE**  
**47600 NÉRAC**  
**TÉL/FAX : 05 53 97 37 75**

*Au Panier Nature*

*Baguette Paygaline*  
*Produits du terroir et biologiques*

Tel. 05 53 65 40 84  
 Part. 06 15 80 10 87

**VITALBRET**

pour la bien-être  
 c'est nous qui vous offrons !

INSTITUT DE RELAXATION - COIFFURES  
 SPA - PRODUITS NATURELS  
 15 avenue de Laënnec de Tanguy  
**05 53 97 31 20**

ENT. DE PEINTURE & DECORATION

**B. RUFINO & FILS**

**NÉRAC DÉCORS**  
**MAGASIN ET ENTREPRISE**

PEINTURE, PAPIER PEINT, REVÊTEMENT DE SOL

ZI Labarre - 47600 NÉRAC - Tél. 05 53 65 08 30 - Fax 05 53 67 04 84

**Yvon MONET**  
 Photographie  
 Micro-édition

TOUTES  
 les photographies  
 dont vous avez  
 besoin, en toutes  
 circonstances

5, cours Romas - Nérac  
 05 53 65 59 76

**CALIPAGE**

LIBRAIRIE - PAPETERIE

**Ro-Bert**

6, cours Romas  
 47600 NÉRAC  
 Tél 05 53 65 02 53  
 Fax 05 53 65 65 85

# BLOC NOTE

## JANVIER à MAI 2007



### MOBILISATION NATIONALE

Chaque année dans le monde, 30 000 enfants sont atteints de la lèpre, soit 100 enfants par jour... Juste un Geste d'Amour ! Pour aider les Lépreux, votre don est essentiel.

**28 janvier 2007 - Journée Mondiale des lépreux - Fondation Raoul Follereau - BP 79 - 75015 PARIS**

### Agenda de JANVIER à MAI 2007

• **Fin décembre 2006** > Noël en Or et Marché de Noël • **3 janvier 2007 - 20h30** > Réunion de quartiers salle du conseil municipal à la Mairie • **8 Janvier 2007 - 19h** > Vœux à la population à l'Espace d'Albret • **11 Janvier 2007** > Présentation de drapeaux par le 48° RT d'Agen (devant la Mairie) • **26 janvier 2007** > Journée de remise des récompenses aux villes lauréates du concours régional des Villes et Villages Fleuris (environ 200 villes représentées) • **19 Mars 2007** > Cérémonie au Monument aux Morts pour la commémoration de la fin des hostilités en Algérie • **21 Mars 2007 - 15h** > Goûter offert aux personnes âgées seules ou isolées de l'albret • **4 Avril 2007 - 20h30** > Réunion de quartiers salle du conseil municipal • **29 avril 2007 - 16h** > Chorale et concert organisés à l'Eglise Saint Nicolas par la Croix Rouge • **du 4 au 7 Mai 2007** > Fêtes de Nérac • **8 Mai 2007** > Cérémonie au Monument aux Morts • **12 et 13 Mai 2007** > Marché aux fleurs



### CHANTIER ET PERTURBATION DU TRAFIC

**Travaux** • Aménagement de l'entrée de ville "Route de Francescas (RD 131)" : Abattage des platanes, élargissement des voiries, réfection totale de la chaussée, création piste cyclo-pédestre, plantations d'arbres - circulation alternée de janvier à juin 2007 • Serbat : effacement des réseaux EDF, TELECOM, réfection éclairage public - janvier/février 2007 • Allées du Centre : travaux de réseaux eau et gaz - janvier/février 2007

**Adduction eau potable** • Réfection des canalisations : Rue Sèderie, Rue Castet, Rue Dauphine, Place Saint Marc - courant 1er semestre 2007

**Festivités** • Fête du Petit Nérac du 4 au 7 mai 2007 - perturbation du trafic et interdiction de stationner durant les fêtes : place de la mairie/Avenue Lattre de Tassigny/Place de la Liberté • Marché aux fleurs les 12 et 13 mai 2007 - circulation et stationnement interdit durant la manifestation : place de la mairie/rue du château

### Changement de sens de CIRCULATION « PETIT NÉRAC »

La mise à l'essai de l'inversion du sens de circulation des rues Gaujac et Garbay est concluante.

La satisfaction de la population et l'observation d'une meilleure sécurité amènent l'instauration définitive de ce plan de circulation.



# Le mot de L'OPPOSITION

## Non à la fermeture de la Gare de Nérac

*Face au projet de la SNCF de fermeture de la gare de Nérac, s'est constitué vendredi 6 octobre un "Comité de défense de la gare de Nérac" dont font partie les élus municipaux de l'opposition.*

Nous sommes opposés à ce projet de fermeture :

- Parce que la démonstration de l'utilité publique de la gare est largement faite par l'augmentation continue de sa fréquentation (près de 80 % d'augmentation ces dernières années : **14.300 billets vendus en 2005 !**)
- Parce que nous refusons de voir se poursuivre la désertification rurale à chaque fermeture d'un service public.
- Parce que nous ne pouvons pas accepter un pas de plus vers le « recentrage » de la SNCF vers quelques secteurs très "rentables" du transport ferroviaire, au profit du tout routier, avec ses dangers et sa pollution.

Le Comité de Défense de la Gare de Nérac a rencontré Gabriel Chazallon, président du Syndicat Mixte du Pays d'Albret, pour lui exposer ses objectifs et pour obtenir de celui-ci des informations sur les projets du syndicat mixte en la matière.

Nous avons appris que la gare de Condom était elle aussi menacée au même titre que celle de Nérac. La SNCF a décidé de fermer tous les lieux d'accueil dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1,5 million d'€ par an ! Très peu de gares rurales peuvent atteindre ce chiffre. On voit bien avec cette exigence que la recherche de la rentabilité financière l'emporte sur le service que l'on doit rendre aux usagers.

M. Chazallon a ensuite exposé la position du Syndicat Mixte : L'objectif recherché serait le maintien du service public, en priorité en maintenant la présence physique d'une personne ayant une formation professionnelle aux métiers de la SNCF et une qualification reconnue.

Des discussions seraient en cours avec la SNCF pour examiner la possibilité de mise en disponibilité d'un agent de la SNCF qui serait alors pris en charge par le syndicat mixte. Bref, dans un tel scénario, l'essentiel serait sauvegardé, au moins pour quelques années.

### **Mais nous considérons que des problèmes importants demeurent :**

- Une telle solution, qui permet d'éviter en partie et à court terme la gêne occasionnée par la SNCF, fragilise malgré tout le service offert aux habitants et n'offre aucune garantie réelle à une fermeture définitive dans quelques années.
- les dirigeants de la SNCF, nommés par les pouvoirs publics et appliquant leurs directives, continuent de mettre en œuvre une logique de casse des services publics.
- on ne peut accepter que la SNCF transfère le coût de la gestion de services essentiels comme celui-là aux collectivités locales : ce sont les usagers et les contribuables de l'Albret qui devront supporter par leurs impôts la charge que la SNCF ne veut plus assumer !
- les élus qui soutiennent au niveau national une logique de "rentabilisation / démantèlement" des services publics sont ensuite contraints localement de jouer les pompiers pour trouver des "solutions" bancales afin de ne pas devoir subir les conséquences des politiques décidées au niveau national.

Pour finir, nous rappelons à tous les usagers la nécessité de se mobiliser pour affirmer notre volonté de voir le service public SNCF maintenu à Nérac. Sans mobilisation de la population, **les solutions y compris celle proposée par le syndicat mixte** auront encore moins de chance de voir le jour.



### **Les élus de l'opposition :**

Nicolas LACOMBE,  
Patrice DUFAU,  
Jean-Claude CAZENAVE,  
Annie HANROT,  
Jean-Claude BAURY,  
Michel MALEZIEUX




**Vêtements**  
**BERGUA**  
Cardin - Lee Cooper  
Gentleman Farmer  
B. St Hilaire  
Rosarosam  
Et Dieu créa la Femme  
Prêt-à-porter  
HOMMES - FEMMES

**11, rue Marcadieu - 47600 NERAC**  
Tél / Fax 05 53 65 00 64

maison - service - bricolage

14, avenue de Mondenard - 47600 NERAC  
Tél. 05 53 6 07 07 - Fax 05 53 65 86 36

**Ets LABADIE**



VDH  
design

identité visuelle - Flyers  
Interface et Conception de sites Web  
Affiches - Logos

**05 53 65 35 27**

*Imagine*



**Salon de coiffure mixte**  
18 Cours Ronsin - 47600 Nérac - Tél. 05 53 48 10 12

**NOUVEAU : Pour changer de coiffure, étude de visagisme, assisté par ordinateur**

**LAVOMATIQUE NÉRAC**

Laverie Libre Service  
Ouvert 7J/7 de 7 h à 22 h  
10 avenue Maurice Rontin  
47600 NÉRAC  
Tél. 05 53 97 37 26



Services annexes du mardi au samedi de 8 h 30 à 19 h  
Accueil et prise en charge de votre linge pour : séchage, blanchissage, repassage.

**SOCIÉTÉ SERVICE**  
Nettoyage de vêtements selon le procédé "eau-lavaïol" ou aqua-nettoyage  
Enlèvement et livraison du linge à domicile

**LE GAMBETTA**  
BRASSERIE - PUB

soirées à thème - restauration midi et soir  
accueil de groupes, repas d'avant-match

100 rue Gambetta 47600 Nérac - Tél. 05 53 65 00 14  
ouvert à l'année (sauf dimanche soir)

**BigMat**  
HALL D'EXPOSITION

**MATÉRIAUX de CONSTRUCTION**



Carrelage • Sanitaire • Isolation • Menuiserie  
Découpe bois • Projets piscines et équipement

**CHAPUIS MARSAN - NÉRAC**  
Tél. 05 53 65 05 47 - Fax 05 53 97 03 52  
chapuis.marsan@wanadoo.fr

**PRESSING DE L'HORLOGE**

NETTOYAGE                      BLANCHISSERIE

Vêtements - Couette - Tenture - Drap - Tapis - Daim - Cuir  
Du mardi au samedi 8h30 - 12h - 13h30 - 19h

Rue Lafayette 47 600 Nérac

# Infos pratiques

## Des organismes près de chez vous

### Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- le lundi 9h à 12h et 13h à 16h
- **Centre Haussmann**  
*Permanence Salle Lapeyrusse*

### Centre Information et coordination de l'Action Sociale (Retraite Complémentaire) CICAS/ARCO

- sur rendez-vous au 05 53 47 18 38
- **Centre Haussmann - Permanence Salle Lapeyrusse**

### Caisse Régionale Assurance Maladie Aquitaine SS. (CRAM)

- sur rendez-vous au 05 53 66 45 57
- **Centre Haussmann - Permanence Salle Lapeyrusse**

### Mission Locale Orientation de 16 à 25 ans

- le lundi de 9h à 12h Du mardi au jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
- **Centre Haussmann - Salle F. Dubourg 05 53 65 65 31**

### Point Relais Emploi

- du mardi au vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 Fermé : à 16h30 le vendredi
- **Centre Haussmann**

### Centre médico-social (CMS)

- **78, Allées d'Albret 05 53 97 44 00**

### Info droits

- **67, cours Victor Hugo 47000 Agen tél. / fax 05 53 47 52 51**

- au CMS le mardi après-midi sur rendez-vous

### CAF Relais Emploi

- Pas de permanences au CMS en Visio-CAF le jeudi de 9h à 11h

- **Centre Haussmann**

### Centre communal d'action sociale (CCAS)

- du mardi au samedi midi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Mairie 05 53 97 63 69

### Garde urgence Nérac (GUN)

- **05 53 65 12 12**

### Impôts

- dernier jeudi du mois de 9h à 12h
- **Permanence Trésor Public**

### Guichet SNCF de Nérac

- du lundi au samedi (sauf jours fériés) 9h à 12h et 13h30 à 17h30

- **Gare de Nérac 05 53 65 00 34**



## Une suite aux services publics de la SNCF ?

L'annonce de la fermeture de la gare de Nérac par la SNCF en fin d'année a provoqué la réaction du territoire et de la Municipalité.

Avec l'accord des présidents des trois intercommunalités, M. Chazallon, Président du Pays d'Albret, s'est mis en relation avec les dirigeants de la SNCF pour trouver une issue afin de conserver ce service de proximité. Une solution est en passe de se mettre en place par l'incorporation de ce service dans les bureaux de l'Office de tourisme ou du Syndicat mixte. Considérant l'activité actuelle satisfaisante du guichet de Nérac, ce dispositif s'appuierait sur le reversement par la SNCF d'une quote-part des billets vendus. Cette recette serait suffisante pour prendre en charge du personnel au sein de la structure d'accueil sans créer une charge pour les collectivités ou les usagers.

Le même service serait donc rendu à la population avec l'avantage d'une proximité accrue en centre-ville.



## LES CONSULTATIONS EXTERNES DU CENTRE HOSPITALIER DE NERAC

### EVALUATION GERONTOLOGIQUE (Consultation mémoire)

- **Dr L. SALLELES et Dr. V. BERGUA neuro-psychologue** • Mercredi 14 h à 17 h sur rendez-vous (05.53.97.61.05)

### OPHTALMOLOGIE

- **Dr M. DARIE** • Jeudi 9 h à 11 h ou 14 h à 16 h - Sur rendez-vous (05.56.97.61.05)

### CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE

- **Dr BENQUET** • Mercredi ou jeudi de 9 h à 12 h - Sur rendez-vous (05.53.97.61.05)

### GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

- **Mme Dr A. CRACAN** • Lundi 14 h à 16 h - Sur rendez-vous (05.53.97.61.05 ou 05.53.97.61.33)

### CONSULTATION RUMATHOLOGIE

- **Dr S. HARY** • - Mardi de 10 H 00 à 12 H 00 Sur rendez-vous (05.53.97.61.05)

### CONSULTATION DOULEUR

- **Dr NICOD** • - Mercredi (1 fois par mois) de 10 h à 12 h 00 - Hôpital St Esprit Agen Sur rendez-vous (05.53.69.70.58) ou (05.53.69.70.33)



# Une Ville à VOTRE SERVICE

## Des élus à VOTRE ÉCOUTE

### PERMANENCES

• **M. Jean-Louis BRUNET** • MAIRE  
Mercredi et Samedi 10h / 12h sur Rendez-vous

• **M. Gabriel CHAZALLON** • 1<sup>ER</sup> ADJOINT  
TRAVAUX, AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL  
Samedi de 9h à 12h sur Rendez-vous  
Semaine sur Rendez-vous

• **M. Bernard DALIES** • ADJOINT AUX  
FINANCES, ÉCONOMIE  
Sur Rendez-vous

• **Mme Joëlle TEOULERE** • ADJOINT  
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT  
Sur Rendez-vous

• **Mme Marie MERLE** • ADJOINT  
TOURISME, PATRIMOINE  
Sur Rendez-vous

• **Mme Irène CIEMNIEWSKI** • ADJOINT  
AFFAIRES SOCIALES  
Le Mercredi après-midi sur Rendez-vous

• **M. Jean-Pierre DUBEROS** • ADJOINT  
COMMERCE, VIE ASSOCIATIVE, FÊTES  
Le Mercredi de 13h30 à 14h, le Jeudi de 9h à  
10h, le Samedi de 11h à 12h

• **M. Jean DUPOUY** • ADJOINT AFFAIRES  
SCOLAIRES  
Sur Rendez-vous

• **M. Gilbert DARENGOSSE** • ADJOINT  
JEUNESSE ET SPORT  
Sur Rendez-vous

## Des SERVICES à VOTRE DISPOSITION

### Services administratifs :

Ouverture du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 17h30 sauf le samedi de 8h30 à 12h

- Standard : 05 53 97 63 53
- CABINET DU MAIRE : 05 53 97 63 50
- ETAT CIVIL : 05 53 97 63 65
- SERVICE de l'eau : 05 53 97 63 53

### Services techniques :

Ouverture en matinée du mardi au samedi de  
8h30 à 12h

- Accueil : 05 53 97 63 64

### Services culturels :

- Médiathèque : 05 53 97 40 55
- Espace d'ALBRET : 05 53 97 40 50
- Musée Château Henri II :  
05 53 65 21 11
- Galerie des Tanneries :  
05 53 97 01 45

## RÉUNIONS de QUARTIERS

La Mairie invite ses administrés à participer aux réunions publiques, lieu d'échanges et de réflexion entre les habitants et les conseillers municipaux, sur la vie quotidienne de notre cité.

**Réunions de quartiers** : les premiers mercredis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre à 20h30, à l'Hôtel de Ville

## Coordonnées

Mairie de Nérac • BP 113 - Place du  
Général de Gaulle • 47600 NÉRAC  
Tel 05 53 97 63 53 • Fax : 05 53 97 04 85  
Email : [mairie.nerac@ville-nerac.fr](mailto:mairie.nerac@ville-nerac.fr)  
Site internet : [www.nerac.fr](http://www.nerac.fr)



«L'Essentiel», le magazine de la Ville de Nérac • Directeur de la publication : Docteur J-L BRUNET  
Conception et rédaction : Frédéric Alno • Conception graphique et mise en page : mum's Création, K2 - Agen • Régie publicitaire : Vit copy - Nérac • Crédit photos : Christophe Goussard, Bulle Communication, Albret photo, Ville de Nérac, La dépêche, M. Maza, M. Basset, M. Combes • Imprimerie Graphic Sud - Boé • Imprimé en France, dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 • Tirage : 5000 exemplaires • Distribution : Adrexo, Mairie de Nérac.



## PROGRAMME

### >>> Vendredi 4 mai 2006

21H00 Gala populaire  
(radio crochet élection MISS ALBRET 2007)

### >>> Samedi 5 mai 2006

12H00 Apéritif avec remise des lots concours foire  
du PETIT NÉRAC

21H30 Défilé nocturne du Corso fleuri avec bandas

### >>> Dimanche 6 mai 2006

15H30 Défilé du Corso fleuri avec bandas

### >>> Lundi 7 mai 2006

12H00 Apéritif avec les forains et les commerçants  
sur le site de la fête foraine



# Les fêtes de mai

## 4, 5, 6 ET 7

Mai 2007

Depuis plusieurs décennies, le Comité des Fêtes de Nérac rassemble ses efforts pour offrir des Fêtes de Mai récréatives, colorées et chaleureuses. Cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour tout un territoire.

Des animations festives se succèdent pendant 4 jours : corso fleuri, gala populaire, concours divers, fête foraine et bien sûr bandas entraînants. Un cocktail réussi attendu chaque année avec enthousiasme.

